

Délibération 2022-24-CFVE

Séance du 8 décembre 2022

**Extrait du recueil des actes du
Conseil de la Formation et de Vie Étudiante**

Règles de suivi Modules Ouvertures et Polytechniques.

Le Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante (CFVE) de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) en formation plénière s'est réuni le jeudi 8 décembre 2022 dans la salle des conseils – Maison des Services à l'Étudiant – Site du Mont Houy

- Sur la convocation de M. Abdelhakim Artiba, Président de l'Université et sous la présidence de Monsieur Franck Barbier, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante (CFVE)

Le quorum étant atteint,

Un Module d'ouverture ou un module polytechnique validé ne peut être suivi une seconde fois.

En effet, ses crédits ECTS ne peuvent être attribués qu'une seule fois. Remarque : les modules portant le même nom mais de niveaux différents sont considérés comme des modules distincts.

En cas de suivis multiples, le module sera étiqueté défaillant ; « DEF », interdisant de fait, toute compensation et obtention du semestre.

La participation à un module résulte d'un choix de l'étudiant. Les conséquences de cette décision lui incombent donc pleinement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de la Formation et de la Vie Étudiante adopte à l'unanimité des voix sur les règles de suivi Modules Ouvertures et Polytechniques, selon le document joint.

**Pour : 18 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix**

Valenciennes, le 17 janvier 2023

Le Président
Professeur Abdelhakim Artiba



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE